

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 mai 2011, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Michel Desrochers, Daniel Paquette et Yvan Verville. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absents : Les conseillers Rock Morin et Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2011-05-097

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2011 et du 26 avril 2011;
4. Approbation des comptes à payer au montant de 56 366,68 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2011;
7. Demande de dérogation mineure – Madame Lucie Lacoursière;
8. a) Nomination de l'inspecteur municipal adjoint en remplacement de monsieur Gaétan Thibodeau;
b) Pause santé du personnel administratif;
c) Heures d'ouverture de l'hôtel de ville;
9. Bibliothèque publique – UNESCO;
10. Terrains – Transport Gélinas inc.;
11. Congrès F.Q.M. 2011;
12. Rapport des comités;
13. Questions diverses ;
14. Période de questions;
15. Information du directeur général;
16. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10 et 15 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2011-05-098

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 11 AVRIL 2011 ET CELUI DU 26 AVRIL 2011**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance du 11 avril 2011 et de la séance du 26 avril 2011 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-099

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer au montant de 56 366,68 \$ soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée d'avril 2011**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'avril 2011.

2011-05-100

7. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME LUCIE LACOURSIÈRE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 20 avril 2011, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 29, 5^e Avenue Est, propriété de madame Lucie Lacoursière;

Considérant que les propriétaires voisins ont signé un document selon lequel qu'il était en accord avec cette demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Lucie Lacoursière sur la propriété du 29, 5^e Avenue Est, Ville de Macamic, soit acceptée à certaines conditions. Cette demande vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché dont la hauteur des murs serait de 3,05 mètres au lieu 2,8 mètres, la hauteur totale de 5,49 mètres au lieu de 4,3 mètres et avec une marge de recul arrière à 0 au lieu de 0,7 mètre tel que décrit au tableau 8.1 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.
- Aucune exploitation commerciale ne pourra s'effectuer dans le garage puisqu'il s'agit d'une zone résidentielle;
- Aucune circulation de véhicules lourds en direction de la propriété ne sera tolérée également en vue d'activité commerciale dans ledit garage.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-101

8. a) **NOMINATION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE EN REMPLACEMENT DE GAÉTAN THIBODEAU**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois que madame Myriam Audet soit nommée au poste d'inspectrice municipale adjointe de la Ville de Macamic, et ce, en remplacement de monsieur Gaétan Thibodeau.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-102

b) **PAUSE SANTÉ DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Considérant que la loi sur les normes du travail est la base qui régit les conditions de travail des employés de la Ville de Macamic;

Considérant que dans cette loi, la municipalité n'a pas l'obligation d'offrir des pauses santé rémunérées à ses employés;

Considérant que le conseil municipal trouve par contre important de pouvoir offrir à tous ses employés deux pauses santé par jour de 15 minutes chacune;

Considérant que ces pauses santé ne sont ni cumulables, ni monnayables si elles ne sont pas prises chaque jour et aux heures édictées par le conseil municipal;

Considérant qu'il est souvent difficile pour les employés de bureau de pouvoir prendre ces pauses santé à 10 heures et à 15 heures les jours de travail, et ce, en fonction des contribuables ou autres personnes qui requièrent les services des divers employés et que le conseil municipal, de son côté, n'accepte pas que les fonctionnaires fassent attendre les demandeurs pour aller prendre une pause santé à heure fixe;

Considérant la venue d'une nouvelle inspectrice municipale adjointe pour la période estivale, ce qui facilitera le suivi pour l'émission des divers permis et allègera le travail de l'inspecteur municipal et de l'adjointe à la direction générale durant cette période;

En conséquence de ce qui est énuméré ci-dessus et afin d'être équitable envers tous les employés concernés, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois que les pauses santé pour le personnel de bureau devront dorénavant être prises de la façon suivante, en alternance et par entente entre les employés afin d'assurer la réception des appels téléphoniques et l'accueil des contribuables, à savoir :

- les avant-midi, entre 9 heures 45 et 10 heures 45 et les après-midi, entre 14 heures 30 et 15 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-103

c) **HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant que certains contribuables souhaitent une meilleure accessibilité à l'hôtel de ville;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec les élus responsables des employés et des relations de travail afin de discuter entre autres de cette demande, de l'organisation du travail pour la période estivale et également de la venue de nouveaux employés au sein de l'organisation.

Considérant que suite aux échanges et après analyse de la situation, il a été décidé de recommander au conseil municipal que soient maintenues les heures d'ouverture du bureau municipal tel qu'il avait été convenu le 29 mars 2007, suite à une entente signée avec une employée et que celle-ci est toujours en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois que les heures d'ouverture du bureau municipal, sauf lors des jours fériés, sont du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-104

9. **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE – UNESCO**

L'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire :

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte.

Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Les collections et les services font appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle.

Les collections et les services sont exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales.

Financement, législation et réseaux

En principe, les services de la bibliothèque publique sont gratuits. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle est un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.

Fonctionnement et gestion

La bibliothèque publique est organisée efficacement et des normes professionnelles de fonctionnement sont maintenues.

Les services sont physiquement accessibles à tous les membres de la communauté. Les bâtiments de la bibliothèque sont bien situés et offrent de bonnes conditions de lecture et d'étude, de même que les technologies adéquates et des heures d'ouverture convenant à tous les usagers.

Des programmes d'assistance et de formation des utilisateurs et du personnel sont fournis pour les aider à bénéficier de toutes les ressources de la bibliothèque.

Missions de la bibliothèque publique

1. Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
2. Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
3. Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
4. Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
5. Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
6. Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
7. Développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle;
8. Soutenir la tradition orale;
9. Assurer l'accès des citoyens aux informations de toute catégorie issue des collectivités locales;
10. Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
11. Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;

12. Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu que la Ville de Macamic a voté l'adoption du Manifeste de l'Unesco sur la mission de la bibliothèque publique et les énoncés qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-105

11. **CONGRÈS F.Q.M. 2011**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu que la conseillère Denise Dubois assistera en compagnie du directeur général Denis Bédard aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités du Québec à la fin septembre et début octobre 2011 à Québec.

QUE : Les dépenses leur seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Rapport des comités**

Aucun rapport n'est présenté.

13. **Questions diverses**

Aucun point n'a été ajouté.

14. **Période de questions**

Aucune question.

2011-05-106

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 heures 55.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire